

COMMUNIQUE DE PRESSE
Le 7 juillet 2005

Nomination de Jean-Jacques Marette
Départ de Marie-Thérèse Lance

Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'administration de l'Agirc a nommé Jean-Jacques Marette, directeur général de l'Agirc à compter du 1^{er} juillet 2005. Il conserve ses fonctions de directeur général de l'Arrco et du GIE Agirc-Arrco.

Marie-Thérèse Lance, directeur général de l'Agirc et co-directeur général du GIE Agirc-Arrco, quitte ses fonctions le 30 juin 2005 pour faire valoir ses droits à la retraite. Le conseil d'administration l'a nommée directeur général honoraire de la fédération.

PRESENTATION DES REGIMES ARRCO ET AGIRC

Leurs caractéristiques

	Agirc	Arrco
	Association générale des institutions de retraite des cadres.	Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés.
CRÉATION	Convention collective nationale du 14 mars 1947.	Accord national du 8 décembre 1961.
CHAMP D'APPLICATION	Les salariés cadres et assimilés de l'industrie, du commerce, des services de l'agriculture.	Les salariés de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture.
	----- Sur le territoire métropolitain et dans les DOM.	
FONCTIONNEMENT	Les régimes complémentaires sont des régimes de retraite par répartition. Des droits sont attribués en contrepartie des cotisations versées ou sans contrepartie de cotisations pour certaines périodes d'inactivité (chômage, maladie...).	
GESTION	<p>Les partenaires sociaux La gestion paritaire est assurée par les partenaires sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les organisations patronales Medef, CGPME et UPA (uniquement à l'Arrco), • les organisations syndicales de salariés : pour l'Arrco (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO), pour l'Agirc (CFDT Cadres, CFE-CGC, UCI-FO, UGICA-CFTC, UGICT-CGT). 	
	<p>Les fédérations Agirc et Arrco Elles informent les institutions des décisions prises par les instances et veillent à leur application, assurent la compensation financière entre les institutions, établissent les études et les prévisions nécessaires au pilotage du régime, contrôlent les institutions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de l'Agirc : Dominique de Calan (collège des adhérents) • Président de l'Arrco : Bernard Devy (collège des salariés – CGT-FO) • Directeur général de l'Agirc et de l'Arrco : Jean-Jacques Marette 	
	<p>Les institutions Elles reçoivent les adhésions des entreprises et les affiliations des salariés, encaissent les cotisations, suivent les comptes de points des participants et versent les retraites. Elles conseillent, orientent et proposent des services en matière sociale (ex. : maisons de retraite, aides individuelles...). Les institutions sont gérées paritairement.</p> <p>On compte au 1^{er} avril 2005 :</p> <p style="text-align: center;">26 groupes de protection sociale en métropole 28 institutions Agirc ; 40 institutions Arrco</p>	
LE GIE AGIRC-ARRCO	<p>Créé le 1^{er} juillet 2002, le GIE Agirc-Arrco regroupe les services et les moyens des deux fédérations Agirc et Arrco. Il travaille pour le compte commun des deux régimes. Ses missions sont notamment de : rationaliser les processus de gestion, améliorer la qualité de service et permettre une convergence des systèmes d'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du GIE Agirc-Arrco : Dominique de Calan (collège des adhérents) • Directeur général du GIE Agirc-Arrco : Jean-Jacques Marette 	

